



VOTATION DU 7 MARS 2021

ARGUMENTVERT

OBJETS FEDERAUX

LES RECOMMANDATIONS DU COMITE DES VERT.E.S GENEVOIS.E.S :

Objet n°1 : initiative populaire du 19 juin 2020 « OUI à l'interdiction de se dissimuler le visage » ; **NON**

Objet n°2 : loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) ; **NON**

Objet n°3 : arrêt fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie ; **NON**

OBJET CANTONAL

LA RECOMMANDATION DU COMITE DES VERT.E.S GENEVOIS.E.S :

Objet n°1 : loi du 25 juin 2020 sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le Coronavirus ; **OUI**



OBJETS FÉDÉRAUX

OBJET N°1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 19 JUIN 2019 « OUI A L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE »

Recommandation du comité des Vert.e.s genevois.e.s et du groupe parlementaire des Vert.e.s suisses : NON

L'ESSENTIEL EN BREF

- **Non à une croisade anti-musulman.e.s** : sous prétexte d'égalité, l'initiative fait campagne contre les musulman.e.s et fait donc partie de la stratégie populiste d'exclusion.
- **Une initiative superflue** : si quelqu'un contraint une personne à se voiler, il est déjà punissable aux termes de l'article 181 du code pénal.
- **Une initiative ne contribuant en rien à l'égalité** : bien au contraire, elle exclut davantage de femmes et renforce une vision patriarcale du monde, qui prescrit comment les femmes doivent se vêtir.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'initiative veut inscrire dans la Constitution fédérale d'une part que nul ne peut « dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public » se dissimuler le visage, et d'autre part que nul ne peut contraindre une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe. Sauf pour des « raisons de santé ou de sécurité, pour des raisons climatiques ou par des coutumes locales ». L'initiative a été lancée par le comité d'Egerkingen, déjà auteur de l'initiative contre les minarets.

Des exceptions pour motifs religieux – autre que « dans les lieux de culte » – sont exclues. Selon son comité, l'initiative vise à dessein la dissimulation du visage pour motifs religieux, de même qu'une interdiction au niveau suisse de porter une cagoule lors de manifestations.

Si l'initiative est rejetée, la [loi fédérale sur la dissimulation du visage](#) – sous réserve d'un référendum – entrera en vigueur en tant que contre-projet indirect. Celui-ci prévoit l'obligation de montrer son visage lorsqu'une autorité ou des membres des transports publics vérifient l'identité. De surcroît, il comporte des dispositions visant à améliorer l'égalité dans la législation existante ainsi que dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

NON À UNE CROISADE ANTI-MUSULMAN.E.S SOUS PRÉTEXTE D'ÉGALITÉ

Sous prétexte d'égalité, l'initiative fait campagne contre les musulman-es et fait partie de la stratégie populiste d'exclusion. L'interdiction de se dissimuler le visage concerne principalement les musulmanes portant le voile intégral (burqa ou niqab). Etant donné que très



ArgumentVert Votation du 7 mars 2021

peu de femmes le portent en Suisse, le comité d'initiative crée de toutes pièces une problématique qui n'existe pas dans notre pays, à l'instar de l'initiative contre les minarets. L'initiative est une tentative de bluff politique misant sur une rhétorique discriminante : les femmes sont instrumentalisées de manière à renforcer les stéréotypes sur l'islam, d'attiser les peurs face à l'islamisme et de finalement ébranler les droits fondamentaux des populations d'origine étrangère.

UNE INITIATIVE SUPERFLUE

De même que le port du voile intégral n'est guère un problème, un règlement sur l'habillement n'a guère de place dans la Constitution suisse. Le port du voile et la contrainte de porter la burqa sont aujourd'hui déjà punissables. L'article 181 du code pénal interdit la contrainte : une personne ne peut être obligée de dissimuler son visage dans des lieux publics ou privés. En revanche, une interdiction généralisée de se dissimuler le visage telle que le propose l'initiative touche toute personne souhaitant se cacher le visage et limite ainsi ses droits fondamentaux. Non seulement l'initiative enfreint nos libertés, mais elle prescrit aux femmes comment s'habiller et renforce en fin de compte une vision patriarcale du monde que les initiant.e.s prétendent combattre.

PAS UNE SOLUTION AUX PROBLÈMES RÉELS D'ÉGALITÉ

L'initiative ne contribue en rien à l'intégration ni à la lutte contre la violence envers les femmes. Si l'égalité et les droits des femmes nous tiennent vraiment à cœur, on s'engage en faveur de davantage de foyers pour femmes, de l'égalité salariale entre les genres, contre la violence domestique ou pour un encadrement extra-familial accessible à tou.te.s. L'initiative n'aborde aucune de ces revendications. Au contraire : une « interdiction de la burqa » ne ferait qu'exclure davantage les femmes voilées au quotidien. A l'opposé, le contre-projet, qui entre automatiquement en vigueur en cas de rejet de l'initiative, encourage l'égalité en Suisse et dans la coopération au développement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Loi fédérale : [français](#)



OBJET N°2 : LOI FEDERALE DU 27 SEPTEMBRE 2019 SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE (LSIE)

Recommandation du comité des Vert.e.s genevois.e.s et du groupe parlementaire des Vert.e.s suisses : **NON**

L'ESSENTIEL EN BREF

- **Non à la privatisation complète du passeport électronique** : délivrer des moyens d'identification est une tâche régaliennne, qui ne peut pas être entièrement déléguée à des entreprises privées. Tout.e citoyen.ne a droit à un moyen d'identification numérique délivré par l'État.
- **La Confédération doit être en mesure d'offrir elle-même cette prestation-clé** qu'est l'identification numérique, d'autant plus à notre époque ultra-connectée. C'est la base d'une infrastructure numérique adéquate pour la cybergouvernance, l'économie et une démocratie jouissant de la confiance de la population.
- **La protection et la sécurité des données doivent être LA priorité** – et non le profit de prestataires privés.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

A l'heure actuelle, l'État et les particuliers proposent de plus en plus de prestations sous forme électronique. A cet effet, il est nécessaire de délivrer un moyen étatique d'identification numérique (e-ID), qui fera office de carte d'identité ou de passeport sur internet. L'e-ID est utile pour les prestations de cyber-gouvernement ou pour des contrats requérant une identification, à l'avenir également pour le dossier médical électronique ou pour participer à la cyber-démocratie.

A cet effet, le Parlement a adopté en 2019 la loi sur les services d'identification électronique ([LSIE](#)). Ce faisant, la Confédération a malheureusement abandonné l'une de ses tâches-clés : car si les entreprises privées doivent délivrer les e-ID en qualité de fournisseurs d'identité et les gérer, cette loi ne prévoit pas de fournisseurs étatiques. Un consortium regroupant banques, assurances ainsi que le groupe SIX, les CFF, la Poste et Swisscom sous le label [SwissSign Group](#) s'est déjà positionné en tant que principal fournisseur.

Les VERTS, rejoints par différentes organisations, ont lancé le référendum. En font partie : Société numérique et WeCollect, la plateforme pour la démocratie directe. Le référendum a également été soutenu par le PS, les Vert'libéraux et le SSP, droitsfondamentaux.ch et différentes organisations de seniors. Ce fort mouvement citoyen a porté le référendum et récolté quelque 65'000 signatures.



ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

LE DROIT À UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE ÉTATIQUE

Délivrer des moyens d'identification – qu'ils soient numériques ou analogiques – est une tâche régalienne. Elle ne peut pas être complètement déléguée à des entreprises privées. Une identité délivrée par l'État doit au moins être à disposition comme alternative aux offres privées. La loi sur l'e-ID proposée ne le prévoit pas. Quiconque veut une identité numérique doit passer par une entreprise privée. C'est ce que les VERTS veulent empêcher. Les citoyen.ne.s doivent avoir la liberté de choix.

LA CONFÉDÉRATION DOIT ENTRER DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

A l'ère numérique, un État digne de ce nom doit être en mesure de délivrer une identité électronique. La population suisse fait confiance à la Confédération : 87 % de la population aimerait disposer et avoir recours à une e-ID de l'État, comme le montre un [sondage représentatif](#) de 2019. D'autres États sont parvenus depuis longtemps à offrir une e-ID fiable : par exemple le canton de Schaffhouse ou la Principauté du Liechtenstein, qui ont créé une e-ID en une année.

LA LOI NE SUIT PAS LE PRINCIPE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DÈS LA CONCEPTION

Les processus prévus dans la loi sur l'e-ID ne suivent pas le principe de protection de la vie privée dès la conception (privacy-by-design), ils ne sont donc pas du tout favorables à la protection des données. Une solution plus pertinente serait de choisir une architecture des systèmes enregistrant de manière décentralisée les données. La loi prévoit au contraire qu'aussi bien la Confédération que les fournisseurs d'identité utilisent des banques de données centralisées, ce qui augmente considérablement le risque d'abus et de vol.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#)
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Loi fédérale : [français](#)



OBJET N°3 : ARRET FEDERAL DU 20 DECEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DE LARGE PORTEE ENTRE LES ETATS DE L'AELE ET L'INDONESIE

Recommandation du comité des Vert.e.s genevois.e.s et du groupe parlementaire des Vert.e.s suisses : NON

L'ESSENTIEL EN BREF

- **Pas de commerce aux dépens de la population et de l'environnement** : l'accord stimule des échanges internationaux qui portent atteinte à l'environnement, à la forêt primaire et aux populations locales, dont les droits sont régulièrement bafoués.
- **Rendre la durabilité contraignante** : le chapitre sur le développement durable est joli sur le papier, mais il ne donne aucune garantie dans les faits.
- **Refuser l'accord avec l'Indonésie pour maintenir la pression pour des accords commerciaux plus durables** : une pression que les VERTS ont pu créer grâce à leur initiative pour des aliments équitables.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'accord de libre-échange avec l'Indonésie prévoit de supprimer largement les droits de douane et comprend d'autres dispositions, notamment sur les investissements, la protection de la propriété intellectuelle, la suppression d'entraves commerciales non tarifaires et la coopération économique.

Contrairement aux autres accords commerciaux, celui-ci comprend des dispositions générales sur le développement durable. Il ne comporte toutefois aucune règle contraignante pour une huile de palme durable. Concrètement, une minorité du National, dont font partie les VERTS, a demandé que seule l'huile de palme durable bénéficie d'un régime douanier préférentiel et que la durabilité soit contrôlée. Cette demande a été rejetée.

ARGUMENTS-CLÉS DES VERTS

PAS DE COMMERCE AUX DÉPENS DE LA POPULATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Doper les importations d'huile de palme en Suisse ne profite ni à l'agriculture locale, qui souffre d'une concurrence déloyale aux niveaux social et environnemental, ni aux consommatrices et consommateurs, qui aspirent à des produits durables. Au contraire, on stimule des échanges internationaux qui portent atteinte à l'environnement, à la forêt primaire et à la population locale, dont les droits sont régulièrement bafoués.



ArgumentVert Votation du 7 mars 2021

RENDRE LA DURABILITÉ CONTRAIGNANTE

Le chapitre sur le développement durable est joli sur le papier, mais il ne donne aucune garantie dans les faits : les certifications utilisées sont très critiquées et il n'y a ni contrôles ni sanctions. Ce chapitre est aussi exclu des règles d'arbitrage.

RENFORCER LE COMMERCE ÉQUITABLE

Prochainement nous aurons à débattre de l'accord de libre-échange avec le Mercosur (regroupement d'États sud-américains). Il est juste et stratégiquement important de maintenir la pression pour des accords commerciaux plus équitables en refusant l'accord avec l'Indonésie. Une pression que les VERTS ont pu créer grâce à leur initiative pour des aliments équitables. En août 2019, les VERTS ont déjà décidé de lancer un référendum contre l'accord avec le Mercosur, s'il ne comporte aucun critère de durabilité contraignant¹.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Débats parlementaires : [français](#),
- Votes au Parlement : [Conseil national](#), [Conseil des États](#)
- Arrêté fédéral : [français](#)

¹ verts.ch/economie/commerce-international/resolution-mercotur



OBJET CANTONAL

OBJET N°1 : LOI DU 25 JUIN 2020 SUR L'INDEMNISATION POUR PERTE DE REVENUS LIEE AUX MESURES DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Recommandation du comité des Vert.e.s genevois.e.s : OUI

CONTEXTE

Au printemps, le confinement imposé pour freiner la propagation du Covid-19 a eu des répercussions terribles sur une partie de la population genevoise. Les files interminables de personnes venant récupérer des sacs de victuailles aux points de distribution ont marqué les esprits. Pour venir en aide aux milliers de travailleuses et travailleurs précaires ainsi qu'aux indépendants et autres personnes fortement affectées par la crise sanitaire et économique, le Grand Conseil a voté lors de sa session du 25 juin 2020 d'indemniser les personnes dans le besoin qui n'ont pas pu bénéficier d'autres aides. Le texte de loi a été soutenu à une majorité du Parlement, dont le groupe des Vert.e.s. Mais le MCG et l'UDC ont lancé un référendum au motif fallacieux que ce soutien favoriserait le travail au noir. C'est pourquoi nous sommes appelés nous prononcer sur ce sujet en mars, alors même que ces mesures sont urgentes et qu'elles auraient donc déjà dû entrer en force immédiatement au printemps dernier.

OBJET

La loi garantit une indemnité financière unique à l'attention de toute personne qui en ferait la demande et qui répond aux critères suivants : qu'elle soit domiciliée dans le Canton de Genève depuis mars 2019 en tout cas, qu'elle ait une activité lucrative depuis au moins décembre 2019, qu'elle ait subi une perte de revenus en raison des mesures de lutte contre le coronavirus entre mars et mai de cette année. Pour calculer la perte de revenu, il faut mesurer la différence entre le revenu déterminant (c'est-à-dire en se basant sur la moyenne des recettes de l'activité lucrative durant les douze mois précédents le début de la crise) et le revenu effectivement perçu durant la période allant du 17 mars au 16 mai 2020. Le montant alloué correspond à 80% de la perte du revenu et ne doit pas dépasser 4000 CHF par mois indemnisé. Cette aide est bien entendu subsidiaire à toute autre aide qui aurait pu être fournie comme les RHT, les APG ou autres subventions.

Les valeurs de partage, de solidarité et de soutien aux plus démunis sont au cœur du programme des Vert.e.s. Après la crise vécue ce printemps, il semblait évident d'indemniser les travailleuses et travailleurs que le confinement et la cessation de nombreuses activités ont plongé dans la précarité. Sous prétexte de lutter contre le travail au noir, le référendum lancé par le MCG et l'UDC menace toutes celles et ceux qui, des étudiant.e.s aux employé.e.s domestiques en passant par les intermittent.e.s du spectacle, ont vu leurs revenus s'effondrer durant les mois de mars à mai.

Les Vert.e.s doivent se mobiliser contre ce « référendum de la honte » qui s'attaque aux plus fragiles, ces petites mains qui assurent la prospérité de Genève. Alors que la loi a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2020 pour apporter une aide d'urgence aux personnes dans le besoin, nous allons devoir nous prononcer sur ce sujet en mars, soit près d'une année après le début de l'arrêt des activités dû au Coronavirus !! Cette situation ubuesque doit nous alerter :



ArgumentVert Votation du 7 mars 2021

il est temps de faire preuve d'entraide et de solidarité, et non pas de s'enfermer dans l'égoïsme en refusant une assistance à celles et ceux qui le nécessitent.

Par Pierre Eckert, député et chef de groupe au Grand Conseil